

Cuba allège les démarches pour l'implantation des entreprises étrangères



La Havane, 2 août, (RHC).- Le journal officiel de Cuba annonce dans une édition extraordinaire l'application de nouvelles normes juridiques visant à alléger les démarches pour l'implantation des entreprises étrangères.

Granma, notre principal quotidien, souligne ce jeudi dans un article les considérations faites par Deborah Rivas, directrice générale des investissements étrangers, au ministère du Commerce extérieur et des Investissements étrangers.

Elle a expliqué que les modifications de ces normes juridiques rendront plus expéditives les démarches pour les investisseurs étrangers souhaitant faire des affaires avec notre pays.

Deborah Rivas rappelle l'élimination de l'étude de faisabilité comme condition préalable pour la présentation d'opportunités d'affaires ainsi que pour l'approbation de nouvelles affaires.

Les nouvelles normes juridiques pour les investissements étrangers entreront en vigueur 30 jours après leur publication dans le journal officiel.

Parmi les problèmes objectifs qui entravent l'arrivée du capital étranger se fait remarquer en tout premier lieu le blocus économique, commercial et financier que Washington applique depuis plus de 50 ans car il sème l'incertitude parmi les entreprises étrangères.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/168134-cuba-allege-les-demarches-pour-implantation-des-entreprises-etrangeres>



Radio Habana Cuba